



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 mars 2023 à 18 heures 30

Extrait du registre des délibérations

Date de Convocation	02/03/2023
Nombre de membres afférents au conseil municipal	15
Nombre de membres présents	12
Nombres de membres qui ont pris part aux délibérations	14

Présents : Messieurs et Mesdames : Frédérick HENNING, Maryse MOUGEL, Christian KITA, Isabelle BOUCLANS, Catherine BOURGEOIS Agnès BRIAND, Laurent CARITEY, Jean-Pierre COURIOL, Sandrine DESNOYERS, Yves GUSMINI, Dominique MAURICE, Jacques MARTIN-VERDIERE

Absentes excusées: Virginie JURET, pouvoir à Sandrine DESNOYERS Aline BOUILLOT, pouvoir à Isabelle BOUCLANS

Absents: Christophe JACQUES,

Secrétaire de séance : Catherine BOURGEOIS

Quorum : 8

ORDRE DU JOUR

1 – Compte de Gestion 2022

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le conseil municipal le valide en disposant de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le service de gestion comptable.

Validé à l'unanimité

2 – Compte administratif 2022

Le compte administratif présente les recettes et les dépenses de l'année 2022. Étudié en commission finances, il est conforme au compte de gestion transmis par le Trésor Public.

Validé à l'unanimité

4 – Affectation des résultats

Considérant les résultats de fonctionnement reportés, et ceux de l'exercice 2022, ainsi que le solde d'exécution d'investissement, il convient d'affecter en réserve au R1068 136.005,08 € et de reporter le solde du résultat de clôture en fonctionnement

Validé à l'unanimité

4 – Etude du Schéma Urbain de Caractère : choix des prestataires

Lors de sa séance du 07/12/2022, le conseil municipal avait validé de lancer une consultation pour une étude avec un architecte du patrimoine, paysagiste et bureau d'études pour la réfection de la voirie dans un périmètre du centre ancien. La commission appel d'offre a étudié la candidature reçue. Le groupement de Fanny CASSANI, EVI et ACER et Stéphanie HONNERT propose une approche globale sur un périmètre plus élargi avec une renaturation de l'espace public. Des subventions seront sollicitées.

En attente des retours, la décision est reportée

5 – Demande de subvention Voirie

Chaque année, la commune sollicite du département des subventions pour les projets de travaux de voirie. Le conseil municipal doit autoriser le maire à demander ces aides

Validé à l'unanimité

6 – Contrat Agence Postale Communale

Pour permettre la continuité du service, un contrat de vacataire doit être prévu pour pallier aux remplacements temporaires

Validé à l'unanimité

7- Avenant Convention Ingénierie 70

À la suite de la mise en place d'un nouveau service proposé par le service informatique, il convient de modifier par avenant la convention préalablement signée. La nouvelle prestation proposée est la sauvegarde de données et de sensibilisation aux phishing. La sauvegarde informatique est actuellement effectuée par un prestataire extérieur. Une comparaison sera effectuée

Décision reportée

8- Convention de fonds de solidarité pour le logement

Chaque année, le département propose, pour les logements sociaux, une convention de fonds de solidarité avec un coût de 200 €

Validé à l'unanimité

9- Vente du trafic Renault

À la suite du contrôle technique, les réparations à prévoir sur le véhicule communal trafic Renault étant trop importantes, il est proposé de le vendre.

Validé à l'unanimité

10- Subvention Rallye des Gazelles et autre projet humanitaire

Seule la demande pour le Rallye des Gazelles est présentée. Il est proposé de verser 200 €

Validé à l'unanimité (1 abstention)

11- Tarifs Gîte : taxe de séjour + Tarifs Maison pour tous

À la suite de la mise en place de la taxe de séjour par la CCVG, il convient de modifier les tarifs du gîte en conséquence.

Par ailleurs, à la suite d'une demande pour une location de la Maison pour Tous pour 3 jours, il convient de valider un tarif pour cette durée. Il est proposé 300 € pour les Pesmois et 525 euros pour les non Pesmois.

Validé à l'unanimité

12- Acceptation d'un don

Le Souvenir Français a souhaité participer aux travaux de la tombe de regroupement et faire un don de 800 €. Pour être encaissé, ce don doit être approuvé par le conseil municipal

Validé à l'unanimité

13 – Location d'un local

Un hangar communal a été demandé à la location près des ateliers communaux. Il convient de valider ou non la location, de fixer le montant du loyer et d'autoriser le maire à signer le contrat. Il est proposé un bail d'un an renouvelable pour 100 € annuel.

Validé à l'unanimité

14- Convention Ile Art

La commission culture réunie le 27/02/23 a étudié le dossier Ile Art 2023 et propose son renouvellement avec 5 artistes pour 2.500 €.

Validé à l'unanimité (1 abstention)

Séance levée 08/03/2023 à 21h30

Pour extrait conforme,



Le Maire :

F. HENNING